

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 9 DÉCEMBRE 1997

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 9 décembre 1997*

Aujourd'hui, à seize heures sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 158 Loi abrogeant certaines lois permettant la constitution de personnes morales en matière agricole et modifiant diverses dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 162 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite
- n<sup>o</sup> 172 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les normes du travail

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.